



Entre Arroux,  
Loire et Somme  
Communauté de Communes

Projet de centrale photovoltaïque de Bourbon-Lancy  
et déclaration de projet emportant mise en  
comptabilité du Plan Local d'Urbanisme

## Concertation préalable

Réunion publique de lancement du 29 avril 2021

Compte rendu

**Date** : 29 avril 2021

**Heure** : 19h

**Nombre de participants connectés** :16 personnes (à 20h)

*En raison du contexte sanitaire, la réunion a pris la forme d'une rencontre numérique. Le public pouvait assister aux présentations et poser ses questions par l'intermédiaire d'une application de visioconférence, soit oralement en demandant la parole, soit en écrivant les questions. Cette dernière modalité a eu la faveur des participants. Les questions posées ont été lues par les garants pour qu'EDF Renouvelables et/ou la communauté de communes y répondent. En introduction, l'animateur Jean VEYRAT a précisé au public les modalités de participation de la réunion à distance. Celle-ci a été segmentée en 3 parties, permettant au public de poser plus rapidement ses questions, et entrecoupée de sondages réalisés pour favoriser une meilleure appréhension des pratiques et des attentes du public présent lors de la réunion.*

## Les intervenants

- **Dominique LOTTE** : Président de la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme
- **Edith GUEUGNEAU** : Maire de Bourbon-Lancy et Première vice-présidente de la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme en charge de l'aménagement du territoire et des habitats
- **Delphine WROBLEWSKI** : Chargée de mission service aménagement du territoire et des habitats à la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme
- **Jennifer MENAGE** : Responsable régionale chez EDF Renouvelables
- **Charline DOS SANTOS** : Chef de projets chez EDF Renouvelables
- **Mathilde NOUAÏLE** : Chargée d'affaires environnementales chez EDF Renouvelables
- **Marie-Claire EUSTACHE** : Garante de la CNDP
- **Jonas FROSSARD** : Garant de la CNDP

*Nota : le diaporama est disponible sur le site de la concertation :*

[www.registre-numerique.fr/concertation-bourbon-lancy](http://www.registre-numerique.fr/concertation-bourbon-lancy)



## Introduction de la réunion

La réunion commence par un point technique à destination du public, qui suit la réunion par une application de visioconférence. Les modalités de participation sont expliquées, puis les différents participants sont présentés, en insistant sur la double maîtrise d'ouvrage : EDF Renouvelables pour le projet de centrale photovoltaïque et la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme pour la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir salué les participants, **Edith GUEUGNEAU** rappelle les compétences exercées par la Communauté de communes depuis sa création en 2017. Elle mentionne le travail de réflexion autour du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en réponse à la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La Communauté de communes vient également de signer une Opération programmée d'amélioration de l'habitat d'une valeur de 3 millions d'euros sur trois ans pour laquelle elle s'engage à hauteur de 900 000 euros. Elle portera notamment sur la rénovation thermique des bâtiments. Parmi ses compétences, la Communauté de communes est en charge des déclarations de projet emportant mise en comptabilité et mène toutes les procédures d'évolution des documents d'urbanisme.

Le Conseil communautaire et ses élus sont attachés aux enjeux du changement climatique. La Communauté de Communes et la commune de Bourbon-Lancy s'engagent aussi dans la dynamique de transition énergétique qui se décline aux échelles mondiale, nationale et régionale. Le projet photovoltaïque dont il est question ce soir en est une traduction concrète.

## Premier temps de présentation

### Qu'est-ce qu'une concertation préalable ?

Le Président de la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme, **Dominique LOTTE**, rappelle que le projet photovoltaïque est le fruit d'une démarche volontaire de co-construction entre EDF Renouvelables et l'intercommunalité. La population est sensible au sujet des énergies renouvelables : si elle est volontaire pour y réfléchir localement, elle peut aussi se montrer inquiète, ce qui requiert de tout faire en transparence. C'est pour cette raison que la CNDP a été saisie : afin de construire une réflexion en toute transparence pour valider – ou invalider – un projet susceptible de se déployer sur le territoire communautaire.

L'objectif de la Communauté de Communes est d'associer au maximum la population et les acteurs locaux pour amender et valider le projet. Si tout projet n'est pas acceptable, il est en tout cas indispensable que chacun soit construit en transparence avec les acteurs locaux.

Dans le cadre de la concertation, chacun aura la capacité de faire des propositions et contre-propositions pour qu'*in fine*, le porteur industriel et la Communauté de Communes organisent et structurent l'accueil d'installations de production d'énergie renouvelable.

**Marie-Claire EUSTACHE** présente le rôle des garants : porteurs de principes de neutralité, d'indépendance, de réserve et d'égalité de traitement, ils ne rendront pas d'avis sur le projet ni sur son contenu. Leur mission est définie par le Code de l'environnement : assurer l'intelligibilité des informations présentées au public, suivre la concertation préalable et garantir au public la possibilité de poser des questions ou de déposer des contributions. Ils promeuvent la transparence de l'information, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention. Ils garantissent aussi la



qualité des documents d'information et de communication ainsi que les modalités de participation du public. En d'autres termes, leur rôle est de permettre le bon dialogue entre les acteurs.

Dans le mois qui suivra la fin de cette concertation, les garants établiront le bilan de la concertation. Ils y formuleront des préconisations et recommandations sur la poursuite de la concertation. Ce bilan sera mis en ligne à la fois sur le site de la CNDP et sur le site de la concertation préalable.

Deux mois après le bilan, les maîtres d'ouvrage devront établir un document qui tirera les enseignements issus de la concertation et indiquera les mesures à adopter pour faire évoluer le projet. Ce document sera joint au dossier d'enquête publique.

**Jonas FROSSARD** ajoute que le public peut s'exprimer sur le projet en tant que tel et aussi sur l'opportunité du projet.

Il énumère les différents supports proposés pour s'informer : exposition et brochures à la mairie de Bourbon-Lancy, dossier de concertation disponible sur le site internet de la concertation ou en format papier sur le site administratif de la Communauté de Communes à Gueugnon ou auprès de la mairie de Bourbon-Lancy. Il rappelle enfin quelles sont les modalités d'expression et de débat proposées tout au long de la concertation.

## Quel serait le projet ?

**Charline DOS SANTOS** présente les grandes lignes du projet :

- Les chiffres clé du projet (superficie, puissance...),
- Le fonctionnement et le cycle de vie d'une centrale photovoltaïque.

## Pourquoi un projet à Bourbon-Lancy ?

**Charline DOS SANTOS** présente les raisons qui ont poussé à envisager EDF Renouvelable un projet photovoltaïque sur ce site :

- Le photovoltaïque est une technologie mature, qui répond aux objectifs nationaux et régionaux ambitieux fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- Le site identifié comporte plusieurs atouts : visibilité réduite, évitement des terres agricoles, niveau d'ensoleillement satisfaisant, requalification d'un site dégradé, zone éloignée du bourg et des habitations, solution de raccordement proche, topographie plane, volonté politique présente et superficie économiquement viable.

# Premier temps d'échanges avec le public

*Jonas FROSSARD demande où se situe exactement le projet dans la commune de Bourbon-Lancy.*

**Charline DOS SANTOS** précise que le projet se situe sur les lieux-dits de Bretôme et La Borde soit à 1,5km environ du bourg de Bourbon-Lancy. Il est à proximité du golf de Bourbon-Lancy et de la forêt de Germigny.



*Question déposée sur le registre numérique : Au sujet de la possibilité donnée aux citoyens de Bourbon-Lancy de participer au projet, est-ce qu'il serait possible d'offrir à tout le monde la possibilité d'acheter des panneaux photovoltaïques au même prix ? On peut même imaginer qu'EDF préfinance ces panneaux, et que les revenus des tableaux la rembourseront. D'autres villes et villages ont déjà installé des possibilités de ce type, et un groupe de citoyens bénévoles pourrait ainsi aider à l'organisation de ce projet.*

**Jennifer MENAGE** répond qu'EDF Renouvelables est spécialisée dans le développement des centrales photovoltaïques au sol. En ce qui concerne le développement photovoltaïque en toiture, c'est une autre filiale d'EDF qui s'en occupe, avec un fonctionnement très différent. Aujourd'hui, les centrales au sol se développent dans le but de revendre l'électricité sur réseau de distribution via un mécanisme géré par la Commission de Régulation de l'Énergie. Pour les toitures photovoltaïques, on est davantage dans une logique d'autoconsommation. Les citoyens achètent des panneaux photovoltaïques en toiture et l'objectif est de consommer cette électricité directement par leurs équipements électriques personnels. Pour le moment, EDF Renouvelables ne prévoit pas de pouvoir fournir ces modules directement via un mécanisme de soutien.

*Jonas FROSSARD demande à la Communauté de Communes – qui élabore un Plan Climat – Air – Énergie Territorial d'apporter un complément de réponse : comment en tant que citoyens, souhaitant s'investir sur le territoire, peuvent-ils participer à la production d'énergies renouvelables de chez eux ? Est-il prévu de favoriser ce type de démarche ?*

**Dominique LOTTE** indique que le Plan Climat Air Énergie Territorial n'est pas finalisé. Jusqu'à présent la Communauté de communes n'a pas rencontré ce type de demande, mais il reste possible d'en discuter. La Communauté de communes essaye de mener dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial des politiques volontaristes en termes de diminution de gaz à effet de serre ou d'empreinte carbone sur le territoire. Néanmoins, définir un accompagnement financier pour des projets privés de panneaux sur toiture de certains habitants n'est pas à l'ordre du jour. S'il y'a une vraie appétence sur sujet, la question se posera, étant entendu que des volumes financiers ambitieux et importants ont été déployés et doivent être « digérés » dans le temps.

## Deuxième temps de présentation

### Quels sont les enjeux ?

**Charline DOS SANTOS** présente la méthodologie de réalisation des études puis les enjeux identifiés :

- Des activités humaines à proximité du site : golf, randonnées, pêche, chasse
- Un milieu naturel présentant des sensibilités, avec plusieurs espèces protégées
- Le paysage, moins sensible en raison de l'éloignement du bourg et des habitations

Après l'identification des enjeux, EDF applique la démarche éviter, réduire, compenser et accompagner pour que le projet n'ait aucun impact net sur son environnement.



## Quels schémas d'implantation ?

**Charline DOS SANTOS** décrit les intérêts et les contraintes propres aux cinq espaces considérés dans la zone d'étude :

- L'ancienne déchetterie
- La haie et la zone humide
- Le talus de déchets
- La partie centrale et l'ancien terrain de moto-cross
- Les parcelles de l'hôpital

Elle présente ensuite les deux scénarios possibles (l'un avec une utilisation complète du site et l'autre évitant certaines zones) ainsi que le scénario zéro (absence de projet). Ces trois scénarios servent de support à la discussion pendant la concertation. Les échanges avec les habitants peuvent faire émerger un scénario hybride. Enfin, elle partage le calendrier prévisionnel du projet jusqu'à sa mise en service envisagée en 2024.

## Deuxième temps d'échanges avec le public

*Jonas Frossard interroge EDF Renewables sur la hauteur des panneaux ?*

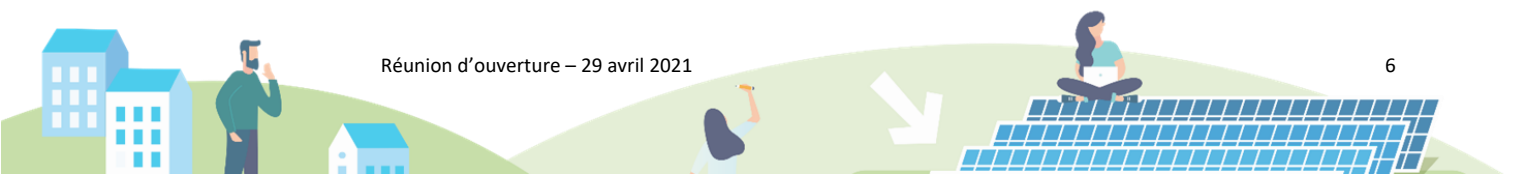
**Charline DOS SANTOS** répond que la taille des aménagements prévus pour les modules est de 2,7 mètres. En ce qui concerne les postes de transformation et de livraison, la hauteur pourrait atteindre 3 mètres. La prégnance verticale est donc assez faible, et le fait d'être en lisière forestière permet de limiter les situations de visibilité ou de co-visibilité.

*Jonas Frossard demande pourquoi l'hôpital n'a pas donné son accord pour implanter le projet de centrale photovoltaïque sur ses parcelles.*

**Charline DOS SANTOS** précise que l'hôpital a été rencontré et que le projet lui a été présenté. Cependant, il n'a pas voulu s'y intégrer car il a d'autres projets sur ces parcelles.

**Edith GUEUGNEAU** ajoute que le projet de l'hôpital est de reboiser la parcelle. Ce serait selon eux plus intéressant. Les responsables de l'hôpital ont fait part à l'ONF, gestionnaire de la parcelle, de leur intention.

**Marie-Claire EUSTACHE** souhaite compléter ces propos en rappelant que le projet EDF Renewables sera en location sur les parcelles pour quelques décennies, mais la zone ne sera pas vendue. En contrepartie un loyer sera versé. Ainsi, plus il y aura de superficie, plus la production d'électricité et les loyers pour la collectivité seront importants. Néanmoins, cela est conditionné par la possibilité de s'implanter sur ces terrains.



## Troisième temps de présentation

### Quel lien avec le PLU ?

**Delphine WROBLEWSKI** présente les caractéristiques du Plan Local d'Urbanisme dans la zone d'études. En l'état actuel, le zonage et le règlement littéral ne permettraient pas la réalisation du projet. Leur modification est nécessaire pour qu'EDF Renouvelables se porte candidate à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie et obtiennent un tarif de rachat de l'électricité.

La procédure de déclaration de projet permet de réaliser une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en modifiant en particulier les règlements littéral et graphique. En justifiant le caractère d'intérêt général du projet d'EDF Renouvelables, la procédure de déclaration de projet pourra s'effectuer. La mise en compatibilité s'adaptera au schéma d'implantation retenu.

## Troisième temps d'échanges avec le public

*Question du public : Y a-t-il beaucoup de maintenance prévue pour cette centrale photovoltaïque ? Qui sera responsable de l'entretien du site, et plus particulièrement de la végétation ?*

**Jennifer MENAGE** explique qu'une centrale photovoltaïque n'est pas constituée d'éléments mobiles, ce qui réduit les besoins de maintenance. De plus, il est possible de vérifier à distance que tous les éléments fonctionnent. Un système d'alerte continue sur le site renforce cette veille et un système de vidéosurveillance pare aux potentielles intrusions.

La principale surveillance réalisée concerne les équipements électriques, pour vérifier qu'il n'y ait pas d'échauffement. Aussi, il est possible de faire des vérifications thermiques pour être sûr que les modules ne s'échauffent pas. Tout cela rentre dans un ensemble de campagnes réalisées deux fois par an. S'il y avait besoin de maintenance préventive, des techniciens se déplaceraient sur site. Ils sont présents dans une antenne locale, en dehors donc du site de Bourbon-Lancy, mais ils seront prêts à intervenir en cas de besoin.

**Mathilde NOUAÏLE** précise que EDF Renouvelables est responsable de l'entretien de la végétation. Il existe deux types d'entretiens classiques sur centrale photovoltaïque :

- L'entretien par pâturage ovins, très adapté aux centrales photovoltaïques et aussi à la biodiversité sur site.
- L'entretien par le passage par fauches réalisé sur le site en suivant un plan de gestion de la végétation établi par les équipes environnementales en exploitation. C'est une fauche tardive, qu'EDF Renouvelables évite de réaliser pendant la période de reproduction de la plupart des espèces. Cet entretien est effectué de manière raisonnée, sans produit phytosanitaire ni produit toxique à raison d'une voire deux fois par an.

EDF Renouvelables assure l'entretien des haies qui pourraient être réalisées à des fins d'intégration paysagère.



*Question du public : Qui assurera la sécurité du site ? Y'a-t-il des clôtures qui seront prévues autour du site et comment vont-elles être intégrées au paysage avoisinant ?*

**Jennifer MENAGE** assure que le site sera entièrement clôturé pour éviter les intrusions. Elle rappelle la présence d'un système de vidéosurveillance. Ainsi, si quelqu'un essaye de rentrer, une alerte à distance se déclenchera. EDF Renouvelables a bien entendu la responsabilité de ces techniques.

Lors des études, un paysagiste a accompagné EDF Renouvelables pour la bonne intégration paysagère de la centrale. Les clôtures seront vertes et des haies seront installées autour du site si nécessaire, avec une hauteur minimum de 2 mètres.

**Mathilde NOUAÏLE** ajoute que l'intégration paysagère se réfléchit pendant les études d'impacts pour identifier l'impact de la centrale au niveau paysager. D'ailleurs, si les participants à la réunion sont sensibles à cet enjeu il est possible d'en discuter lors des prochains ateliers et de dialoguer sur les mesures à mettre en place pour intégrer au mieux le projet dans son environnement paysager.

*Question du public : La centrale photovoltaïque a-t-elle un impact sonore ?*

**Charline DOS SANTOS** explique qu'il n'y a pas d'impact sonore. Les onduleurs sont les seuls équipements potentiellement bruyants et ceux qui seront utilisés sont de puissance assez faible car décentralisés. Tous les systèmes électriques se trouvent dans des préfabriqués réduisant les nuisances potentielles.

*Question du public : Quel est le coût de cette installation ?*

**Charline DOS SANTOS** rappelle que le coût d'investissement va dépendre du scénario retenu. On peut estimer le coût à environ 750 000 € par Mégawatt. À Bourbon-Lancy, le coût pourrait donc se situer entre 8 et 15 millions d'euros.

**Marie-Claire EUSTACHE** rappelle que le coût est pris en charge intégralement par EDF Renouvelables.

*Question du public : À qui est destiné l'électricité produite et à quels sont les montants des loyers pour la mairie ?*

**Charline DOS SANTOS** répond que l'électricité produite ira au poste Le Sornat, puis dans le réseau de distribution français. Généralement, l'électricité est consommée près de là où elle est produite, mais on ne peut pas savoir exactement où elle sera consommée.

**Jennifer MENAGE** explique que l'électricité est « fainéante » et va toujours vers la consommation la plus proche. À partir du moment où il y a de la consommation locale, l'électricité produite ira de manière certaine en cette direction. Si c'est l'été, que les gens consomment moins, l'électricité pourra transiter un peu plus loin. L'électricité est d'abord consommée localement.

En ce qui concerne les loyers, **Edith GUEUGNEAU** estime qu'un hectare en location rapportera 3 100 euros. Le montant total des loyers dépendra du scénario retenu.

**Charline DOS SANTOS** ajoute que l'ONF, en sa qualité d'exploitant de certaines parcelles, bénéficie d'une convention lui permettant de recueillir 12% du montant des loyers.





### *Question du public : Combien de temps faut-il pour modifier le Plan Local d'Urbanisme ?*

**Delphine WROBLESKI** indique qu'à l'issue de la concertation, il y aura encore plusieurs étapes, dont l'enquête publique. Il est difficile de donner de délai précis. Une chose est sûre, la modification ne se produira pas cette année, mais plutôt l'année prochaine.

**Marie-Claire EUSTACHE** précise que la modification du Plan Local d'urbanisme requiert des étapes intermédiaires : avis de l'autorité environnementale après l'étude d'impact, examen conjoint des personnes publiques associées. Ensuite viendra le temps de l'enquête publique où les citoyens seront de nouveau sollicités. Elle portera sur la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité et le projet de centrale photovoltaïque.

## Clôture de la réunion

**Marie-Claire EUSTACHE** rappelle que les maîtres d'ouvrage se sont engagés à répondre à toutes les observations qui seront déposées pendant la concertation et à les mettre en ligne sur le site internet. Elle invite les participants à être curieux en consultant les dossiers de concertation mis en ligne, en déposant des observations pour que les garants puissent s'en saisir et en participant aux prochains rendez-vous mis en place. À l'issue de cette concertation, ils dépouilleront l'ensemble des contributions du public et des maîtres d'ouvrages et ils les intégreront dans le bilan de la concertation.

**Jonas FROSSARD** invite les participants à diffuser l'information auprès de leurs proches.

**La réunion prend fin à 20h40.**



## Annexe : résultats des questionnaires en ligne

Au cours de la réunion, des questionnaires en ligne ont été proposés aux participants. Les résultats apparaissent ci-dessous :

Êtes-vous habitant de :

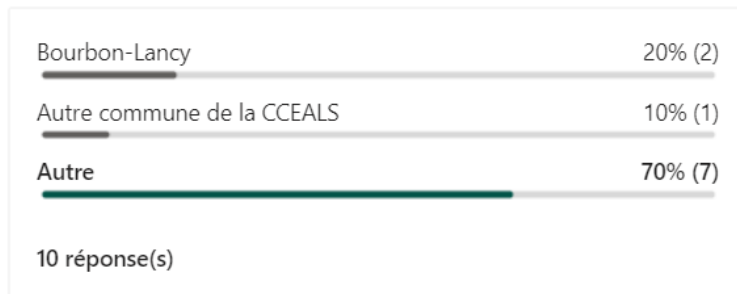
Bourbon-Lancy

Autre commune de la CCEALS

Autre

[Envoyer le vote](#)

Mis à jour



En 2020, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'électricité en France représente :

12%

27%

50%

86%

[Envoyer le vote](#)

Mis à jour



Nota : la bonne réponse était en effet 27 %.



### Avez-vous déjà pratiqué des activités de loisirs dans le secteur présenté ?

- Chasse
- Randonnée à pied ou cyclable
- Randonnée équestre
- Golf
- Autre (pêche, motocross)
- Aucune

Envoyer le vote

Mis à jour

Chasse	0% (0)
Randonnée à pied ou cyclable	40% (2)
Randonnée équestre	0% (0)
Golf	0% (0)
Autre (pêche, motocross)	0% (0)
Aucune	60% (3)

5 réponse(s)

### Quel sujet souhaiteriez-vous approfondir ?

- Les scénarios d'implantation
- Le chantier
- Les enjeux environnementaux
- Les enjeux d'usage
- Le modèle économique
- La gestion des déchets

Envoyer le vote

Mis à jour

Les scénarios d'implantation	0% (0)
Le chantier	20% (1)
Les enjeux environnementaux	20% (1)
Les enjeux d'usage	20% (1)
Le modèle économique	0% (0)
La gestion des déchets	40% (2)

2 réponse(s)



Par la suite, êtes-vous intéressés pour participer aux autres événements ?

Oui

Non

Envoyer le vote

Mis à jour

Oui 100% (5)

Non 0% (0)

5 réponse(s)

